

Compte-rendu du Conseil de rentrée de la Faculté des sciences sociales du 31 aout 2021
réuni en présentiel à 16h

Elues, élus présents : Geremia COMETTI, Philippe CORDAZZO, Catherine BOISSON, Anne Sophie LAMINE, Maurice WINTZ, Marie WUILLIEZ, Marine STELTZLEN, Judicaël JUGE, Catherine DELCROIX, Elise MARSICANO, Salomé DEBOOS.

Absents excusés : Jonathan DEVEAUX, Nalini FURST, Alain AYERBE, Philippe HAMMAN.

Invités permanents : Jean René GNAGNAPREGASSIN, Clarisse MAIGRET, Jérémie GAUTHIER.

Elus ayant indiqué une procuration : Alain AYERBE, Philippe HAMMAN.

Président de séance : Jean-Daniel BOYER, Doyen de la Faculté des sciences sociales.

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 24 juin 2021.
- 2) Organisation générale de la rentrée universitaire 2021/2022.
- 3) Examen des demandes de l'institut de Polémologie.
- 4) Proposition de calendrier des conseils de la Faculté pour l'année universitaire 2021/2022
- 5) Point divers.

- 6) Examen en conseil de Faculté restreint aux élues et élus des collèges des enseignants chercheurs d'une demande de délégation CNRS.
- 7) Validation des demandes de recrutement des Chargés d'Enseignement Vacataire ayant un volume horaire de plus de 64h.
- 8) Examen en conseil de Faculté restreint aux élues et élus du corps de professeurs des universités de la demande d'éméritat de monsieur Smain LAACHER.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil de Faculté du 06 mai 2021.

Le compte-rendu du conseil de Faculté du 24 juin 2021 est adopté par les membres du conseil avec 4 abstentions.

2) Organisation générale de la rentrée universitaire 2021/2022.

Le doyen et le RAC ont rappelé que la présidence de l'Université et la direction générale des services avaient indiqué que la situation sanitaire actuelle et les progrès de la campagne de vaccination permettaient d'anticiper une rentrée en 100% présentiel aussi bien pour les étudiants que pour les personnels à condition de continuer à mettre en œuvre les mesures sanitaires permettant de prévenir une reprise épidémique.

Les différentes circulaires adressées au courant de l'été par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation apportaient de nombreux éléments permettant d'organiser très concrètement le retour des étudiants français ou étrangers, leur accueil lors de la semaine de pré-rentrée ainsi que celle des enseignements.

En synthèse les directives se déclinent ainsi :

Il n'y a **plus de contraintes de jauge dans les amphithéâtres, les salles d'enseignement et les bibliothèques, dans la limite de leur capacité d'accueil totale**. Toutefois, des mesures spécifiques de distanciation dans les salles d'enseignement ou d'hybridation des formations pourront être prises selon l'évolution de la situation sanitaire. L'hybridation des formations sera également à prévoir lorsque l'effectif d'étudiants sera supérieur à la capacité d'accueil du local.

L'obligation vaccinale concerne uniquement certains personnels (essentiellement les personnels des services de santé au travail, de santé universitaire, du CAMUS (Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg) et les personnels exerçant leur activité au sein de composantes de santé). **Le pass sanitaire** sera exigé dans le cadre de l'organisation d'événements et manifestations scientifiques, culturels, sportifs, associatifs dès qu'ils sont ouverts à des personnes extérieures à l'université.

Le pass sanitaire ne sera pas exigé pour les activités suivantes : les activités d'enseignements, la restauration (à l'exception de certaines cafétérias), les bibliothèques universitaires.

Les **étudiants et enseignants-chercheurs / chercheurs internationaux** doivent suivre, selon leur pays d'origine, des procédures pour venir en France qui sont différentes car une classification des pays a été définie sur la base des indicateurs sanitaires.

Le respect des consignes sanitaires est primordial. Les mesures applicables dans les espaces de l'université sont les suivantes:

- **Le port obligatoire du masque par tous, personnels, étudiants et visiteurs dans l'ensemble des bâtiments universitaires, sauf bureaux individuels, prise de repas.**
- le lavage fréquent des mains, de préférence avec de l'eau et du savon ou sinon avec des solutions hydroalcooliques (SHA) ;
- le maintien de la distanciation physique d'au moins un mètre entre individus debout et d'au moins un mètre ou un siège entre deux personnes lorsqu'elles sont côte à côte ou qu'elles se font face, dans la mesure du possible ;
- la limitation des regroupements de personnes par une bonne gestion des flux dans les locaux ;
- le renouvellement de l'air dans les espaces clos en l'absence de ventilation mécanique, de préférence l'ouverture des fenêtres et les portes en permanence pendant l'occupation des locaux, sinon l'ouverture des fenêtres au minimum 10 minutes toutes les heures et l'ouverture des portes en permanence ;
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Le doyen, le RAC ET Philippe CORDAZZO assesseur principal ont répondu aux différentes demandes de précisions des membres.

Par ailleurs, les dates de jurys en ECI ont été arrêtées aux 10 février et 16 juin 2022. Pour le reste, le calendrier universitaire de l'Unistra est à respecter.

3) Examen des demandes de l'institut de Polémologie.

L'institut de Polémologie a transmis pour examen trois demandes aux membres du conseil :

1) Changement de nom de l'Institut de Polémologie

Dans un souci de mise en cohérence avec le contenu des enseignements, actuels et à venir, dispensés dans le cadre de la L3 ISCEMI et du master CCM, ainsi qu'avec les axes de recherche du nouveau projet d'UMR, les membres de l'Institut de Polémologie ont collectivement décidé de modifier l'intitulé de l'Institut.

Suite à une délibération collective qui s'est tenue entre mai et juillet 2021, ils proposent de remplacer la dénomination de « l'Institut de Polémologie » par celle de l'Institut « Déviances », suivi du sous-titre « Analyse des conflits et des enjeux sociaux ».

2) Modification d'intitulés de cours

Les modifications d'intitulés de cours sont principalement motivées par les réaménagements d'enseignements liés au départ à la retraite de Pascal Hintermeyer.

M1 CCM « Terrorisme et passions belligènes » devient « Terrorisme, désengagement et désistance » (N.Amadio)

M1 CCM « Justice, négociation et médiation » devient « Conflits, migrations et frontières » (L.Navone)

M1 CCM « Mort et conflits » devient « La santé mentale sous le regard des sciences sociales : soigner, classifier, contrôler » (C.Lancelevée)

M1 CCM « Violence identités en conflits » devient « Études de la marginalité et de la violence » (J.Beauchez)

M2 CCM « Justice, émotion et métiers du tiers » devient « Victimologie, métiers d'ordre et sens de la peine » (N.Amadio, P.Colin, J.Gauthier)

M2 CCM « Écrire un article scientifique sur un sujet conflictuel » devient « Formation à l'écriture scientifique » (C.Odonne, J.Gauthier)

M2 CCM « Mobilisations collectives et résistances quotidiennes » devient « Études du crime et de la déviance » (J.Beauchez)

3) Demande de suppression d'évaluation du M2 « Stage » de 6HTD (P.Colin).

Les trois demandes formulées ont été examinées et adoptées à l'unanimité. Une demande de modification des statuts de la Faculté sera effectuée afin que soit intégrée la nouvelle dénomination de l'institut « Déviances ».

4) Proposition de calendrier des conseils de la Faculté pour l'année universitaire 2021/2022

Le calendrier proposé a été voté à l'unanimité avec la modification de la date du 14 octobre 2021 comme prochaine date de tenue du conseil de faculté.

5) Point divers

Les élus étudiants ont questionné la direction de la Faculté concernant l'éventualité d'une élection partielle au vu de la composition actuelle des élus au collège des usagers. En effet, les élus étudiants du premier cycle sont devenus au 1^{er} septembre 2022 des étudiants du second cycle.

La direction informe que le SAJI (Service des affaires juridiques et institutionnelles) sera consulté sur ce sujet et une réponse sera apportée aux élus du conseil.

Les élus ont questionné concernant l'EAD, l'éventuelle conservation des notes supérieures ou égale à la moyenne d'une année à l'autre, même si l'UE n'est pas validée et ce dans l'objectif de faciliter leur validation.

Le doyen indique que l'indication doit être communiquée aux étudiants de l'EAD dès la rentrée.

Ainsi toutes les notes supérieures à 10 sont conservées d'une année à l'autre.

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Le doyen rappelle aux membres que les examens ne doivent pas être tenus pendant les heures d'enseignement. Dans le cadre du contrôle continu, une séance de retour de l'examen doit être organisée

La séance du conseil de la Faculté des sciences sociales réuni en présentiel s'est clôturée à 17h00 et s'est poursuivie en session restreinte aux élus et élues du corps des enseignants-chercheurs pour l'examen et la validation des demandes individuelles.

6) Examen en conseil de Faculté restreint aux élues et élus des collèges des enseignants chercheurs d'une demande de délégation CNRS.

La demande de madame HAJEK a été instruite par les membres élus enseignants -chercheurs et un avis favorable a été adopté à l'unanimité.

7) Validation des demandes de recrutement des Chargés d'Enseignement Vacataire ayant un volume horaire de plus de 64h.

Les demandes recrutements en la qualité de Chargés d'enseignement Vacataire de mesdames Giovanna SALOME, Gaëlle WEISS et Virginie WOLFF ont été adoptées à l'unanimité.

8) Examen en conseil de Faculté restreint aux élues et élus du corps de professeurs des universités de la demande d'éméritat de monsieur Smain LAACHER.

La demande d'éméritat de monsieur LAACHER a été adoptée à l'unanimité.

La session restreinte s'est clôturée à 17h30.